



DICRIM DÉCEMBRE 2023
**(Documentation d'Information
Communal sur les Risques majeurs)**

LA PRÉVENTION, NOTRE PRIORITÉ

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre communes sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Notre ville a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PSC) dans le cadre de la loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile.

Celui-ci nous permet de mieux nous préparer face à un phénomène de risque majeur et ainsi d'assurer votre protection en soutenant les différents services de secours.

Auvers-sur-Oise est déjà munie d'un Plan de Prévention contre les Risques d'Inondation (PPRI).

La commune a choisi d'aller plus loin que le cadre réglementaire en mettant en œuvre un véritable programme de gestion des risques pour répondre à notre préoccupation : votre sécurité.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un élément essentiel de ce programme.

Véritable outil de sensibilisation, il identifie les risques sur la ville et vous permettra de connaître les moyens de prévention sur chaque risque (consignes de sécurité, moyens d'alerte, numéros d'urgence, etc...) et l'organisation des secours mis en œuvre.

Ce document vous est destiné. Il vous présente les bons réflexes à adopter pour savoir réagir en cas d'accident et ainsi être acteur de votre propre sécurité.

Lisez le attentivement et conservez le précieusement.

SOMMAIRE

La prévention, notre priorité p.2

Les risques présents à Auvers-sur-Oise p.3

Qu'est ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ? p.4

L'organisation de la ville en période de crise p.4

Les moyens d'alerte p.5

Risque inondation p.6

Risque mouvements de terrain p.7

Risque intempérie p.8 et 9

Risque transport des matières dangereuses p.10

Risque pandémie p.11

Risque attentat p.12

Emplacements des défibrillateurs p.13

Numéros utiles p.14

QU'EST-CE-QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque représente la combinaison d'un aléa (événement menaçant caractérisé dans le temps, dans l'espace et par son intensité) et d'un enjeu (bien, équipement ou personne menacé par l'aléa, susceptible de subir des préjudices ou des dommages).

Un risque est considéré comme « majeur » lorsqu'il est caractérisé par une faible fréquence ET une intensité élevée.

Il existe des risques naturels (causés par des facteurs météorologiques ou géologiques) et des risques technologiques (causés directement ou indirectement par l'activité humaine).

Trois risques naturels sont référencés comme majeurs dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

LES RISQUES PRÉSENTS À AUVERS-SUR-OISE :

RISQUES NATURELS

- Inondation
- Mouvements de terrain
- Risque intempérie (canicule, grands froids et tempête)

RISQUE TECHNOLOGIQUE

- Risque transport des matières dangereuses

AUTRES RISQUES

- Pandémie
- Attentat

Ce document, élaboré à partir du «Porter à connaissance sur les risques» spécifiques pour Auvers-sur-Oise édité par les services de l'état, et prenant en compte l'antériorité de la commune, ses spécificités géophysiques et son évolution possible, pourra être amené à subir des modifications et des adaptations.

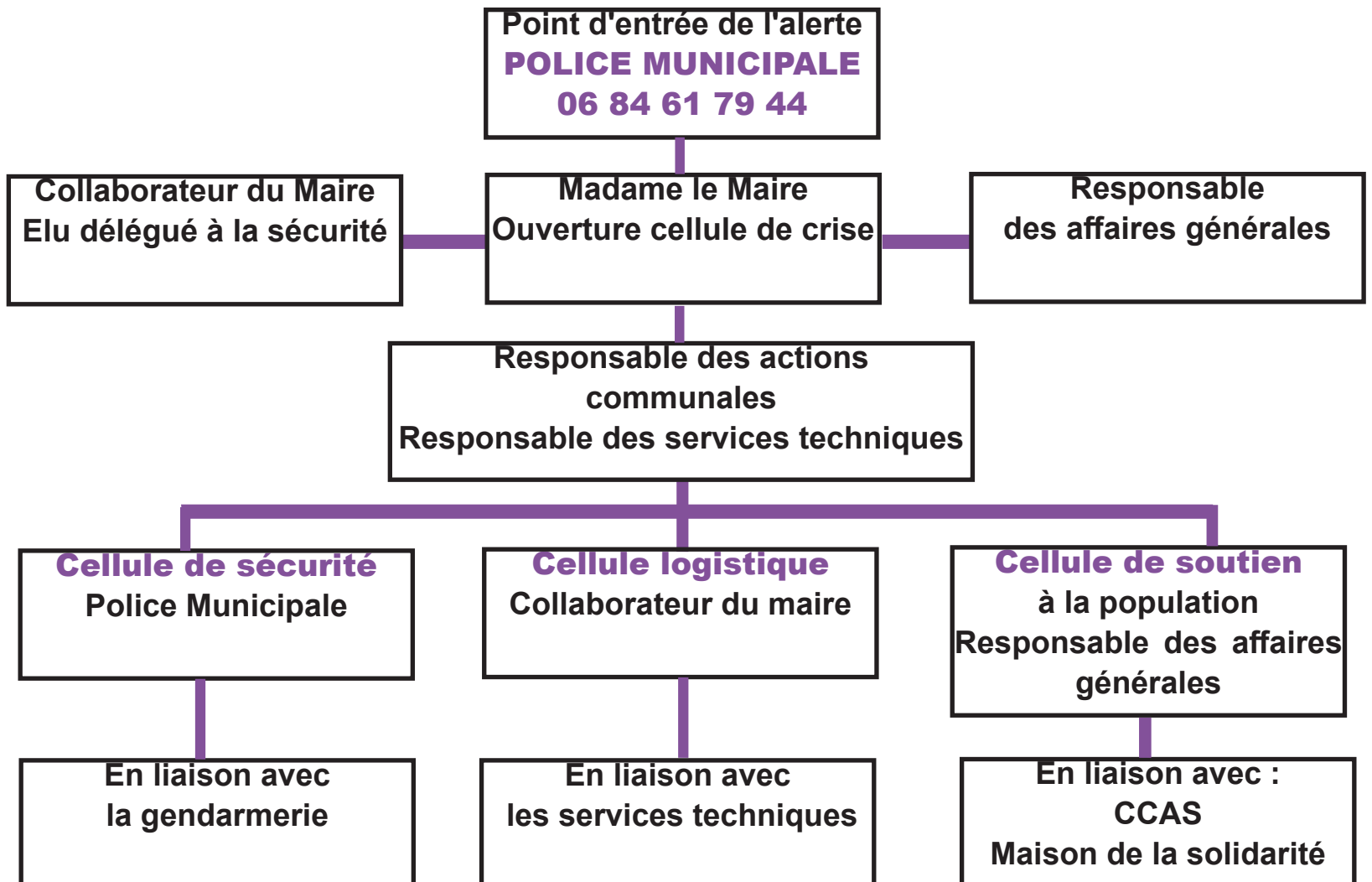
LE DOCUMENT COMPLET, PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, PEUT ÊTRE CONSULTÉ EN MAIRIE.



QU'EST-CE-QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde est le document de gestion de crise à l'échelle communale. Il permet à la ville de s'organiser pour faire face à un événement catastrophique survenant sur son territoire.

L'ORGANISATION DE LA VILLE EN PÉRIODE DE CRISE



LES MOYENS D'ALERTE

La ville dispose de plusieurs moyens différents pour diffuser une information et/ou une alerte à la population. Ces moyens, présentés ci après, seront choisis en fonction du contexte et des caractéristiques de l'information et/ou de l'alerte à diffuser.

La sirène de la Mairie : Signal national d'alerte : **Début de l'alerte** : trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.

Fin de l'alerte : il n'y a plus de danger : son continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredi du mois à midi, la sirène fait l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.

Le site internet ou la page Facebook de la ville : Ils permettent de diffuser l'alerte ainsi que l'ensemble des informations pratiques (état de la voirie ouverture d'un centre d'accueil, informations sur l'événement en cours...).

Les radios : France info FM 105.5 / France Bleue FM 107.1 / France inter FM 87.8

Comment réagir en cas d'alerte ?

En cas d'alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours. Par défaut, rejoignez un bâtiment afin de vous protéger et vous informer sur la nature exacte de la crise. En fonction des situations, les autorités vous indiqueront la conduite à tenir : se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone dangereuse.

Si les sirènes sonnent, 4 comportements réflexes de sauvegarde à adopter

En situation de crise, les réseaux téléphoniques et/ou internet pourraient ne plus fonctionner. La diffusion hertzienne est celle qui a le plus de chance de résister. Les antennes de radio France sont les stations de référence pour obtenir des informations quant à la nature et l'évolution de la crise. Vous pourrez ainsi adapter votre comportement en conséquence.

Si l'on vous demande de vous confiner: arrêtez la climatisation, le chauffage et la ventilation, bouchez les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...) afin de vous protéger d'une éventuelle pollution de l'atmosphère.

Sur ordre des autorités, tenez-vous prêts à évacuer dans les plus brefs délais.

De manière générale

Ne restez pas dans un véhicule.

Il faut libérer les voies de circulation pour faciliter l'action des secours. Un véhicule donne une fausse impression de sécurité. En cas d'inondation par exemple, 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture et elle ne résiste pas à la chute d'un arbre.

Ne restez pas près des fenêtres.

Certaines circonstances (comme des explosions, des vents violents) peuvent briser les vitres et blesser les personnes à proximité.

N'ouvrez pas les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors.

Le signal d'alerte peut être déclenché en raison d'une pollution de l'air (nuage toxique, etc...). Le confinement est alors indispensable pour se protéger.

N'allumez pas une quelconque flamme.

Une pollution de l'air (nuage toxique, produits chimiques) peut-être inflammable. Ne prenez pas le risque de déclencher une explosion tant que la nature du danger n'est pas parfaitement identifiée.

Ne quittez pas votre abri sans consigne des autorités.

Le signal d'alerte a pour objectif de mettre la population en sécurité. Tant que l'alerte n'est pas levée (son continu de sirène de 30 secondes), quitter l'abri vous expose au danger.

Ne prenez pas l'ascenseur.

Les événements climatiques peuvent entraîner des coupures d'électricité et des pannes d'ascenseur. Les personnes s'y trouvant risqueraient donc d'y être piégées.

Ne revenez pas sur vos pas.

En général et notamment en cas d'inondation ou de rupture de barrage, ne revenez jamais en arrière, les phénomènes rapides peuvent vous piéger et vous pouvez vous retrouver en danger, au milieu des eaux, par exemple.

Information nationale géolocalisée sur téléphones mobiles : FR-Alerte (système d'alerte déclenché par l'état).

Information sur le risque et message d'alerte sur : Le site internet de la ville : www.ville-auverssuroise.fr et sur la page Facebook de la ville.

RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable.

Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.

Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque. Auvers-sur-Oise dispose de 4 repères de crues à ce jour, symbolisant à ces endroits les plus hautes eaux connues lors de la crue majeure de 1910.

AVANT

- Mettez hors d'eau meubles / objets précieux / produits polluants.
- Coupez gaz et électricité.
- Obstruez les entrées possibles d'eau, portes, fenêtres...
Stationnez les véhicules sur des points hauts.
- Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités.

PENDANT

- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage.
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.

APRÈS

- Informez les autorités de tout danger.
- Apportez une première aide aux voisins.
- Dans votre maison : aérez / désinfectez à l'eau de javel / chauffez petit à petit dès que possible / ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent.
- Évaluez les dommages, prenez des photos et contactez votre assureur.

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, effondrement de cavités souterraines, apparition de carrières, coulée de boue, retrait et gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

AVANT

Informez-vous des risques encourus, des consignes de sauvegarde et des risques couverts par votre assurance.

Le retrait et gonflement des argiles :

- **Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.**

Les effondrements de cavités souterraines :

- **L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution du gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression.**

Les effondrements et glissements du front rocheux (rapport CETE-IDF de mars 2013). Travaux à la charge des propriétaires.

PENDANT

- **Formation d'une cavité : ne revenez pas sur vos pas.**
- **N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ou susceptible de s'effondrer.**
- **À l'intérieur, dès les premiers signes : évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.**

APRÈS

- **Informez les autorités suivant l'importance : pompiers, police, mairie.**
- **Évaluez les dangers puis les dégâts, prenez des photos.**
- **Prenez contact avec votre assurance.**

RISQUE INTEMPÉRIE

CANICULE

Elle survient lorsque les températures journalières diurnes et nocturnes atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Elle s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc...

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires, pour les biens et la vie quotidienne, (fissuration des façades, des habitations, pollution des zones urbanisées).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Hydratez vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
- Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

GRAND FROID

Il est lié à la survenue des températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du Département sur plusieurs jours. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc...

Ces périodes de grands froids ont des conséquences graves **pour les personnes fragilisées** : hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone.

Pour les biens et la vie quotidienne : gel des réseaux électriques, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc...

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Protégez vos canalisations et compteur d'eau.
- Évitez de vous déplacer.
- Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (urgence Samu Social).
- Entretien des trottoirs.

TEMPÊTE ET VENT VIOLENT

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts ou violents se produisent sur une large zone géographique.

Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets divers, cheminées, grues, chapiteaux, détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) et l'environnement (perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondations).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (meubles de jardin, objets divers).
- Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
- Fermez les portes et les volets.
- Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

- Dans la mesure du possible restez chez vous.
- Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne vous promenez pas en forêt.
- Mettez vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.





RISQUE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D)

Le risque T.M.D est consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc...).

Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et environnement liées aux phénomènes induits explosion : incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

AVANT

- **Camion de transport, de train de marchandises ou péniche, identifier si possible les signalisations apposées sur le camion ou le wagon.**

PENDANT (Témoin d'un accident) :

- **Donnez l'alerte aux services de secours.**
- **Précisez l'adresse.**
- **Le moyen de transport.**
- **La présence ou non de victimes.**
- **La nature du sinistre : feu, explosion, fuite.**
- **Décrire les panneaux présents sur le camion.**
- **Protégez la zone pour éviter un suraccident : Balisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité, ne fumez pas.**

FUITE DE PRODUIT / NUAGE TOXIQUE :

- **Ne touchez pas le produit, en cas de contact : Lavez-vous et changez-vous.**
- **Quittez la zone de l'accident.**
- **Eloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.**
- **Rejoignez le bâtiment le plus proche.**
- **Confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air.**

APRÈS

- **Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations et les locaux.**

RISQUE PANDÉMIE

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), on parle de pandémie en cas de propagation d'une nouvelle maladie au niveau international. Son impact et sa gravité (nombre de contaminations et taux de mortalité) sont plus importants que ceux d'une épidémie qui se limite à une région, un pays ou à une zone bien définie.

A titre d'exemple, en avril 2020, plus de 180 pays dans le monde sont touchés par la COVID 19.

Cette pandémie a atteint plus de 2 millions de décès fin décembre 2020.

Pour définir la réponse sanitaire à une épidémie de grande ampleur, le gouvernement s'appuie sur le "Plan de prévention et de lutte Pandémie Grippale" qui décrit trois stades dans l'organisation de la réponse, plus un quatrième qui prépare le retour à la normale.

STADE 1 : Freiner l'introduction du virus sur le territoire.

STADE 2 : Freiner la propagation du virus sur le territoire.

STADE 3 : Atténuer les effets de la vague épidémique.

STADE 4 : Retour à la normale.

AVANT

Informez-vous sur les risques (Etat, Mairie, réseaux sociaux, sites internet).

Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

PENDANT

- Respectez les consignes de sécurité (mesures, barrières, distanciation, confinement).
- Soyez attentif aux symptômes et en cas de suspicion contactez le 15.

APRÈS

- Respectez les consignes de déconfinements et mesures de sécurité diffusées par les autorités.



RISQUE ATTENTATS

Le plan Vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux communs, mais aussi les établissements scolaires et universitaires.

Il a pour objectif :

- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste.
- Développer et maintenir une culture de vigilance.
- Permettre une action rapide et coordonnée en cas d'évènement.

Conseils utiles en tant que citoyens :

- Rester vigilant et signaler tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aider le travail des services d'ordres en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.
- Suivre les consignes des services d'ordres et de secours en cas d'évènement ou d'opération.

+D'INFOS

www.gouvernement.fr/vigipirate



EMPLACEMENT DES DÉFIBRILATEURS

- Mairie : rue du Général de Gaulle
- Maison de la Solidarité : rue Roger Tagliana
- Club de Football d'Auvers : rue Roger Tagliana
- Club de Tennis : rue Roger Tagliana
- Ecole de CHAPONVAL : rue de Pontoise
- Ecole LES AULNAIES : Allée Henry Mataigne
- Ecole VAVASSEUR : rue du Général de Gaulle
- Eglise et le Presbytère : rue Ferdinand Mesny
- Espace Jeunes : rue Roger Tagliana
- Galerie d'Art Contemporain : rue du Montcel
- Gymnase BOZON : rue des Ponceaux
- Gymnase DAUBIGNY : rue Pierre Beregovoy
- Maison de l'Île : rue Marcel Martin
- Pavillon du Parc Van Gogh : rue du Général de Gaulle
- Marché couvert : rue du Général de Gaulle
- Médiathèque : rue du Général de Gaulle
- Musée DAUBIGNY : rue de la Sansonne
- Office du Tourisme : rue du Général de Gaulle
- Maison Médicale : rue Roger Tagliana
- Véhicule police municipale

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite
l'intervention immédiate de la police

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident
dans un pays de l'Union Européenne

18 SAPEURS- POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un
accident concernant des biens ou des
personnes et obtenir leur intervention rapide

15 SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale lors d'une situation de détresse
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un
organisme de permanence de soins

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une
situation d'urgence qui nécessite
l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS